Cadre de mémoire technique :

Le présent cadre de mémoire technique devra obligatoirement être intégralement complété par le candidat. Les informations données par le candidat permettront d’établir la notation des critères et sous-critères techniques définis dans le règlement de consultation. Le candidat conserve la possibilité de compléter ce cadre de mémoire par la fourniture d’un mémoire technique plus détaillé. Le cas échéant, le candidat indiquera la numérotation de page associée dans son mémoire en complément du présent document.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Eléments du mémoire technique* | *Réponse du candidat* | *Pages correspondantes en cas de mémoire complémentaire* |
| **1 – Précision et pertinence de l’organisation spécifique à l’opération Installations de chantier :**  Méthodologie d'intervention et mode d'autocontrôle de la qualité (deux pages maximum)  Dans le cas où les composants, produits ou systèmes sont différents de ceux référencés dans les CCTP, joindre obligatoirement les fiches techniques afin d'en juger l'équivalence (performances, classements, consommations, etc. |  |  |
| **2 – Adéquation des moyens humains et matériels dévolus au chantier :**  a. Equipe prévue sur le chantier, effectif moyen afin de satisfaire au planning travaux.  b. Moyens matériels mis à disposition (fiches techniques pour les plus importants) hors installations de chantier,  c. Encadrement de l’équipe sur le chantier et organigramme des intervenants (avec CV),  d. Organisation du groupement (si Acte d’engagement en Groupement) : répartition des prestations et des responsabilités (convention de groupement), rôle du mandataire solidaire,  **3 – Qualité des matériaux proposés au regard des fiches techniques et échantillons :**  Des indications concernant la provenance des principales fournitures (composants, produits et systèmes) et les références des fournisseurs correspondants, les marques et type de matériels proposés (sous forme de liste – ne pas joindre de fiche technique si références citées dans le CCTP).  Dans le cas où les composants, produits ou systèmes sont différents de ceux référencés dans les CCTP, joindre obligatoirement les fiches techniques afin d'en juger l'équivalence (performances, classements, consommations, etc)  **4 – Pertinence des dispositions environnementales :**  a. Charte chantier  Moyens pour assurer une bonne interaction entre votre lot et le lot gros œuvre, dans le but d’assurer le respect de la charte chantier  b. Réduction des nuisances  Modalités de réduction des nuisances du chantier vis-à-vis des riverains (sonores, visuelles, olfactives, nuisances liées aux émissions de poussières et de boues)  c. Moyens  Les modalités et les moyens (humains et matériels) pour assurer la propreté journalière de ce chantier (à l’intérieur et à l’extérieur des ouvrages en construction situés dans l’emprise du chantier, accès de chantier et aux abords immédiats).  d. Gestion du tri  Mesures prévues pour la gestion du tri sur le chantier, (formation des compagnons, mise en place de bennes pour le tri, périodicité de l’enlèvement) ; Moyens pour réduire les déchets à la source  Organisation de la collecte des déchets et les modalités de suivi des déchets de chantier jusqu’à leur élimination. |  |  |